

CONTRAT PÉDAGOGIQUE
Master Méthodes informatiques appliquées
à la gestion des entreprises (MIAGE)

Master 1 MIAGE

Des notes éliminatoires (minimum de 7/20 pour valider l'UE) sont introduites pour certaines UE. Le semestre et l'année du Master 1 MIAGE ne peuvent pas être validés si une note au minimum égale à 7/20 n'est pas obtenue pour chacune des UE concernées.

Les UE concernées par la note éliminatoire sont les suivantes :

- Semestre 7 :

- Introduction aux ERP (3 ECTS)
- Marketing et statistiques (6 ECTS)
- Programmation orienté objet (6 ECTS)
- Recherche opérationnelle et conduite projet (6 ECTS)
- Système de gestion des bases de données (3 ECTS)
- Systèmes d'information comptable et financier (3 ECTS)

- Semestre 8 :

- Contrôle de gestion (3 ECTS)
- Gestion des ressources humaines (3 ECTS)
- Management des systèmes d'information (3 ECTS)
- Processus Stochastique (3 ECTS)
- Réseaux et Sécurité des systèmes d'Information (6 ECTS)
- Stage (3 ECTS)
- Web services (3 ECTS)

Master 2 MIAGE parcours Sciences du Numérique et Management (SNM)

Il n'y a pas de compensation possible entre les deux semestres du master 2 MIAGE parcours SNM. Chaque semestre doit donc être validé indépendamment avec une moyenne d'au moins 10/20.

Master 2 MIAGE parcours Sciences du Numérique et Management Executive (SNME)

Une moyenne globale de 10/20 doit être obtenue.